

Commune de SAINT-VICTOR

Séance du 22 octobre 2022

Le samedi vingt-deux octobre deux mil vingt-deux à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès OREVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Isabelle JUNIQUE, Tanguy ANTRESSANGLE, Patrick MARGAND, Daniel SAPET, Bernard MAGNOULOUX.

Absents : Jessica MOTTIN, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD pouvoir à André VICTOURON et Axel CABLÉ pouvoir à Alain MESBAH-SAVEL.

OBJET : *Rénovation du pont de Lantier, demande de subventions.*

Monsieur Patrick MARGAND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le maire, informe les membres du conseil municipal du projet de rénovation du pont de Lantier suite à de nombreux choc sur le parapet de l'ouvrage.

Ainsi, les travaux portent principalement sur de la maçonnerie avec un élargissement de la bande de roulement et la pose d'un nouveau tapis en enrobée sur cette même bande.

Ces travaux, sont estimés à 67 000 € HT répartis de la façon suivante :

- Réparations 64 000 € ;
- Enrobé 3 000 €.

Monsieur le Maire, propose de solliciter une aide auprès du département de l'Ardèche afin de financer le projet envisagé et donne lecture du plan de financement prévisionnel suivant :

*Subvention Département : 20 000 € (30 %)
 *Solde à la charge de la commune 47 000 € (fonds propres)

Nombre de membres	
En exercice :	15
Présents :	11
Absents :	4
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour :	11
Contre :	1
Abstentions :	1

2022-038

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Publié le 25/10/2022

ID : 007-210703013-20221022-2022_038-DE

SLOW

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et avoir délibéré à 11 voix pour, 1 abstention (Isabelle JUNIQUE) et 1 contre (Bernard MAGNOULOUX), le conseil municipal :

APPROUVE le projet présenté ;

APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,



Alain MESBAH-SAVEL



Le Secrétaire,



Patrick MARGAND